

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 25 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 57 — — soir, Omnibus.  
 10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Un nouveau conflit vient d'éclater entre le gouvernement hollandais et celui du grand-duché de Luxembourg.

Le cabinet de la Haye réclame du grand-duché le paiement d'une dette de 7 millions de francs environ, qui remonterait au partage de la dette entre la Belgique et la Hollande, en 1831.

Le nouveau chef du cabinet luxembourgeois, M. Emmanuel Servais, prétend que c'est, au contraire, la Hollande qui est débitrice du Luxembourg, et il est décidé à porter le différend, s'il y a lieu, devant les signataires du dernier traité de Londres.

Une proposition faite par M. Servais et tendant à soumettre la question à l'arbitrage de certaines puissances, a été rejetée par le cabinet de la Haye.

La Gazette officielle de Vienne publie un rapport du ministre de l'instruction publique à l'Empereur sur le résultat de l'exposition des procédés d'enseignement qui vient d'avoir lieu à Paris.

Ce document, après avoir rappelé que l'Autriche a obtenu dans cette spécialité deux prix de première classe, insiste sur ce point que l'Autriche a reçu de l'étranger le témoignage que son système scolaire, malgré la grande variété des langues et la diversité des tendances naturelles des peuples qui composent la monarchie, est beaucoup plus avancé qu'on ne le pensait généralement.

Le ministre ajoute qu'il apportera désormais tous ses soins à améliorer et à faire progresser cette œuvre émancipatrice, qui ne doit subir aucun temps d'arrêt, et qui embrasse dans son ensemble tout ce qui constitue la culture intellectuelle et l'éducation morale du peuple.

Suivant la Correspondance, de Vienne, le général Cialdini, qui doit remplacer comme ministre d'Italie à la cour d'Autriche M. de Barral, récemment accrédité à Bruxelles, ne se hâterait pas de se rendre à son poste, mais séjournerait encore pendant quelque temps à Florence.

On lit dans le Memorial diplomatique :

« D'après nos lettres de Florence, le rappel de M. Nigra, ministre d'Italie à Paris, serait très-probable. Toutefois on ne pense pas que ce diplomate soit remplacé immédiatement. En son absence, la légation d'Italie serait gérée par un chargé d'affaires. »

Le bruit court dans les Etats pontificaux que le comité romain d'insurrection rédige un manifeste invitant la jeunesse libérale de l'Etat pontifical à émigrer pour les villes où le parti avancé s'efforce d'organiser des rassemblements.

Un télégramme de Wolverhampton, publié par le Daily Telegraph, parle de la découverte qui vient d'être faite, dans Darlington street, d'un plan d'attaque simultanée par les fenians contre les différents dépôts et magasins d'armes de la milice anglaise. Une dépêche du 19, datée de Londres, confirme cette nouvelle.

Une instruction est ouverte.

La Gazette de Florence du 17 décembre dit, d'après une lettre qu'elle a reçue de Londres, que l'ordre a été donné par le gouvernement anglais d'augmenter les garnisons de Malte et de Gibraltar.

Le Moniteur publie la circulaire suivante que le préfet de police vient d'adresser aux commissaires de police de la ville de Paris :

« Messieurs, dans ces derniers temps à l'occasion d'incidents dont on s'est attaché à dénaturer le caractère, mais auxquels la justice a restitué, en les réprimant, leur véritable signification, il s'est élevé, dans une partie de la presse, une sorte de clameur prenant pour prétexte la défense de la liberté individuelle, qui n'a jamais été, sous aucun régime, mieux garantie ni plus respectée qu'aujourd'hui. Ces attaques s'appuient sur une théorie qui va jusqu'à dénier à la police entière le droit de procéder spontanément à une arrestation quelconque, même en cas de flagrant délit, à moins qu'il ne s'agisse d'un crime justiciable de la cour d'assises. D'après cette théorie, dont les auteurs n'oseraient avouer les conséquences pratiques, la loi qui a institué les fonctionnaires chargés de maintenir l'ordre public, les aurait elle-même frappés d'impuissance.

« A moins de tomber sous le coup du Code pénal et de se rendre coupables d'arrestation arbitraire, ils ne pourraient saisir, par exemple, ni les auteurs de cris séditieux ou d'attroupements troublant la paix publique, ni l'inconnu surpris en flagrant délit de vol ordinaire, d'actes de violences contre les person-

nes, d'outrages aux mœurs, d'insultes ou de menaces envers une mère de famille ou une jeune fille, etc., en un mot, d'un attentat quelconque qui ne relèverait pas de la compétence du jury. C'est dire que la police devrait, sous peine de forfaiture, demeurer inactive et impassible en face de la perpétration flagrante d'une série de méfaits qui menacent incessamment, dans toute grande capitale, la sûreté des personnes et des choses. Dans quelle société policée trouverait-on l'exemple d'une législation qui consacrerait de telles énormités ? C'est profaner le principe sacré de la liberté individuelle que de le faire servir ainsi de prétexte à des excès de polémique qui renversent les notions les plus élémentaires sur lesquelles repose la vie sociale.

« Le simple bon sens fera justice de pareilles théories en elles-mêmes : mais les conclusions auxquelles elles conduisent fatalement pourraient troubler l'opinion, pousser à la rébellion des gens trop crédules et inquiéter les bons citoyens en leur laissant l'impression qu'ils sont exposés à rester sans protection efficace en présence d'actes coupables et délictueux. Il est donc nécessaire de les repousser publiquement au nom de la sécurité publique. Elles pourraient aussi troubler quelques-uns des auxiliaires de la justice et de la police, vis-à-vis desquels elles constituent de véritables tentatives d'intimidation. Il est du devoir de l'administration d'affirmer nettement son droit et de prémunir ses agents contre toute hésitation et toute défaillance.

« Tel est le but de cette circulaire.

« Vous avez plus que le droit, vous avez le devoir impérieux, en votre double qualité d'of-

**FEUILLETON.**

**LE PARDON.**

NOUVELLE.

Par Ch. DESLYS.

(Suite.)

IV.

Durant les heures suivantes, que se passa-t-il autour d'Eva ? Que lui dirent Marcellus et la tante Ulrique ? Quels encouragements, quels suprêmes conseils puisa-t-elle dans le regard et dans les caresses de Wilhelm ? Quelles furent les différentes phases du combat qui dut se livrer dans son âme ? Nous laissons toute cette partie de notre drame à la libre imagination du lecteur.

Nous ne lui dirons pas davantage ce que fit et ce que pensa Frantz durant le reste de cette journée ; nous arriverons tout de suite à l'heure du rendez-vous, à l'heure du mariage.

L'église de Rosenwald, humble et gothique chapelle à demi-voilée par les rameaux d'un vieux lierre, s'élève à quelque distance du village, sur l'une des

collines qui bordent le Toppel, au milieu du plus pittoresque site.

Déjà depuis longtemps la nuit est venue... une admirable nuit de printemps, tout imprégnée de parfums, toute resplendissante d'étoiles.

Le village semble endormi. Dans la campagne plane également un profond silence, à peine troublé par les sourds frémissements de la forêt voisine et par le frais murmure de la rivière.

Au milieu d'un ciel d'une rare sérénité, la lune monte lentement, et fait ruisseler de toutes parts sa blanche lumière à l'entour des grandes ombres nocturnes.

Tout d'abord, on dirait qu'elle n'éclaire qu'un paysage complètement désert, que des objets tous inanimés.

En y regardant de plus près, cependant, on ne tarde pas à distinguer, attachés aux premiers arbres de la forêt, quatre chevaux parmi lesquels se distingue, grâce à son allure toute particulièrement satisfaisante, le fidèle Coriolan.

Non loin de là, parmi les roches bizarres qui hérissent les alentours de l'église, cinq hommes sont assis... le vénérable curé de Rosenwald, Frantz et ses témoins, trois parfaits gentlemen.

La vieille horloge se réveille tout-à-coup dans sa campanille, et sonne dix heures.

Frantz regarde vers le chemin qui conduit au cha-teau.

Personne encore.

Agité par un commencement d'inquiétude, il se retourne vers ses compagnons, et cherche, mais vainement, à ranimer l'entretien qui ne tarde pas à s'éteindre de nouveau.

Le discret pasteur, les yeux fixés vers le village, prie sans doute pour ses paroissiens qui sommeillent; les trois voyageurs contemplant le clair de lune, gravement, solennellement, imperturbablement, en dignes Anglais qu'ils sont; de temps en temps les chevaux frappent du pied la bruyère; Frantz semble de plus en plus inquiet.

La demie sonne.

Personne toujours dans le chemin, personne !

Un dernier délai s'écoule... le timbre pour la troisième fois fait retentir onze heures.

Décidément elle n'a pas voulu, elle ne viendra pas.

Frantz se lève pour le déclarer à ses témoins, pour s'excuser auprès d'eux de les avoir fait attendre.

Tout-à-coup, au détour du chemin, entre la

comtesse Ulrique et Marcellus, il aperçoit venir comme une ombre gracieuse et blanche.

— Messieurs, — dit-il après un cri de joie, — voici Mlle Eva Muldorf... voici ma fiancée !

— Aôh ! — répondent d'un même son les trois gentlemen qui se redressent simultanément et simultanément s'inclinent à l'approche de la jeune fille.

Silencieusement et les yeux baissés, elle passe devant eux, elle va directement à l'église, elle y disparaît presque aussitôt, déjà soutenue par le vieux curé, qui vient de se retourner vers les autres personnages de cette scène et qui leur a dit :

— Dans quelques minutes, Messieurs... j'aurai l'honneur de vous faire prévenir par Mme la comtesse.

La tante Ulrique, effectivement, continue d'escorter Eva.

Quant au bonhomme Marcellus, il s'avance vers Frantz et lui dit à l'oreille :

— Ce n'a pas été sans peine, mais il n'y a plus à s'en dédire maintenant.

Puis, s'adressant aux trois étrangers :

— Milords, — s'écrie l'enthousiaste musicien, je ne vous fais point l'injure de supposer que vos âmes restent insensibles au divin concert que nous don-

ficiers de police judiciaire et de fonctionnaires de la police administrative, de saisir ou de faire saisir, pour être conduits devant les magistrats de l'ordre judiciaire, tous délinquants surpris en flagrant délit et tous individus troublant l'ordre ou la paix publique. Fortifiez donc la confiance de vos agents et continuez paisiblement, en toute sécurité, l'exercice de vos fonctions. Apportez-y, avec l'amour du bien public, qui doit être votre règle constante, le calme, la modération, le respect scrupuleux des formes légales, et cet esprit de bienveillance et de mesure que je n'ai cessé de vous recommander. Ainsi comprise, non-seulement votre mission ne saurait vous exposer aux poursuites dont on essaye de vous menacer, mais encore elle vous méritera la reconnaissance de la population, comme elle vous assure d'avance ma plus vigilante et ma plus ferme protection.

» Agréer, messieurs l'assurance de ma considération distinguée.

J.-M. PIÉTRI.

Une enquête est ouverte en ce moment à la préfecture de la Seine sur l'avant-projet d'une opération d'une haute importance. Cette enquête a pour objet l'établissement dans des conditions déterminées d'un canal destiné à dériver un certain volume d'eau de la Loire sur Paris, pour la distribuer en partie sur le parcours du canal et amener le surplus à Paris.

Le volume d'eau serait de 10 mètres cubes par seconde à répartir de la manière suivante : 3 mètres cubes pour les localités traversées par le canal et 6 m. cubes pour Paris, 1 m. cube représentant la part des évaporations et des pertes. L'avant-projet de l'opération comporte un canal principal et prévoit des canaux secondaires. La prise d'eau serait établie, soit à l'échelle de 143 m. sur la rive droite de la Loire, à Mienne, près Cosne, soit à l'altitude de 144 m., d'après une variante, sur la rive gauche du fleuve, à l'embouchure de descente en rivière du canal latéral à la Loire, à Saint-Thibault.

Le canal principal, composé d'une rigole découverte, de souterrains, de ponts et de siphons, traverse, sur un développement de 250 kilomètres, les départements de la Nièvre, du Loiret, de Seine-et-Oise et de la Seine. Les communes atteintes par le tracé, dans ce dernier département, sont celles de Châtenay, Sceaux, Fontenay-aux-Roses, Bagneux, Montrouge et Gentilly. Les 6 mètres cubes par seconde ou 600,000 mètres cubes par vingt-quatre heures, attribués dans le projet à la ville de Paris, sont destinés à doter de la manière la plus large et en dehors des ressources réservées aux services privés les services publics de salubrité : arrosage des rues, entretien des chaussées, lavage des ruisseaux et des égouts, alimentation des fontaines, irrigations des promenades, etc. L'eau serait recueillie à Montrouge, à l'altitude de 82 mètres au-

dessus du niveau de la mer ; elle serait emmagasinée dans un réservoir spécial, d'où elle serait distribuée dans Paris.

Déjà, sous Louis XIV, on avait conçu le projet de tenter une opération analogue pour amener les eaux de la Loire à Versailles ; car une chose essentielle, indispensable, manquait alors à la cité naissante : c'était l'eau, que ne pouvaient fournir assez abondamment les sources des environs, sujettes à tarir dans les temps de sécheresse. Sous l'impulsion du roi, impatient de voir terminer les embellissements du parc de Versailles, on vit éclore une foule de projets plus ou moins réalisables, parmi lesquels il convient de signaler celui de Riquet. Ce projet, digne par sa hardiesse de l'auteur célèbre du canal du Midi, n'allait à rien moins qu'à faire venir les eaux de la Loire à Versailles, qui est située à une altitude de beaucoup supérieure à celle de Paris.

Des études approfondies furent entreprises par Riquet, conjointement avec l'abbé Picard, connu par son traité de la *Mesure de la terre*, et qui inventa à cette occasion le niveau à bulle d'air et à lunettes. Riquet avait proposé de prendre la Loire au-delà du canal de Briare ; force fut de reconnaître que pour amener les eaux de la Loire à Versailles, il aurait fallu qu'elle fût de 34 mètres plus élevée qu'aux environs de Briare. La difficulté de la pente nécessaire pour un aussi long trajet, ainsi que la quantité de travaux d'art de toutes sortes qu'aurait nécessités une pareille entreprise, y fit renoncer.

Quatre ans plus tard, en 1678, il fut encore question d'établir un canal de la Loire à Versailles, et l'abbé Picard fut de nouveau chargé d'examiner le lieu précis où il pourrait être établi. Il reprit avec soin ses premiers nivellements et releva les différentes hauteurs de la Beauce, que devait traverser le canal de la jonction et qui se trouve plus basse que l'étang de Trappes, où il fallait faire arriver les eaux de la Loire. Picard reconnut qu'il était impossible de les conduire à fleur de terre jusqu'à Versailles, et que l'opération entraînerait la construction d'un aqueduc depuis le milieu de la forêt d'Orléans jusqu'à Angerville. Les mêmes considérations qui avaient fait renoncer au projet une première fois le firent définitivement abandonner.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif a examiné jeudi, dans ses bureaux, les trois demandes d'interpellations formées par M. Picard et plusieurs de ses collègues. A l'issue de la réunion des bureaux, il y a eu une séance publique, dans laquelle a commencé la discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée et de la garde nationale mobile.

Grâce à la prévoyance de Frantz, l'acte se trouvait déjà prêt.

Eva signa la première, mais non sans une suprême hésitation dont elle ne fut pas maîtresse.

D'une main ferme et confiante, le baron de Rosenwald signa le second.

Puis la comtesse Ulrique, puis Marcellus.

Enfin, et comme l'avait annoncé Frantz, les Anglais apposèrent sur l'humble registre de la paroisse trois des plus nobles noms dont se glorifie la vieille Angleterre.

De plus en plus fidèles à la discrétion promise, ils se retirèrent aussitôt de la sacristie.

Tout en proie à la pieuse émotion qui la rendait cent fois plus charmante encore, Eva s'agenouilla pour la seconde fois devant le saint vieillard qui l'avait consolée dans ces derniers temps, qui avait été le premier guide de l'âme de Frantz.

Après avoir béni sa chère pénitente, le digne prêtre la releva lui-même, et lui-même, plaçant le bras tout frémissant de la nouvelle épouse sur le loyal bras de son époux :

— Allez en paix ! dit-il d'une voix paternellement émue, — allez, mes enfants... l'un et l'autre, je vous connais... celui que je représente ici vous doit

— On lit dans le *Moniteur* :

S. M. l'Impératrice a donné ordre à l'aide-camp de l'Empereur, chargé de porter des secours aux victimes de l'explosion de la houillère de Blanzay, d'annoncer à M. le préfet de Saône-et-Loire qu'elle met à la disposition des familles éprouvées par ce désastre dix places de jeunes filles dans la maison impériale Eugène-Napoléon, qu'elle a fondée au faubourg Saint-Antoine, et qui est placée sous sa haute direction.

— En outre des sommes envoyées par Sa Majesté à la première nouvelle du désastre pour être distribuées aux familles des ouvriers engloutis sous les éboulements, le capitaine Castaigne a été chargé de répartir entre elles une somme de vingt mille francs au nom de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial.

M<sup>re</sup> d'Autun a célébré un service funèbre pour les morts, auquel assistaient l'aide-camp de l'Empereur, le préfet, les fonctionnaires du département et le personnel de la Compagnie des mines.

Le 17, au matin, le capitaine Castaigne est descendu avec le préfet dans les galeries.

Les secours en argent ont été distribués en présence de l'officier d'ordonnance de Sa Majesté et de la population qui s'est montrée profondément reconnaissante envers l'Empereur.

M. Schneider, gérant du Creuzot et président du Corps-Législatif, a fait don d'une somme de dix mille francs aux familles des victimes.

— Le convoi funèbre des malheureuses victimes de la catastrophe de Montceau, qui a eu lieu dimanche, a été suivi par une foule immense. L'attitude de la population était calme et recueillie. Le préfet de Mâcon était en tête du cortège, et il a prononcé quelques paroles émues, qui ont profondément impressionné l'assistance.

C'était, dit une dépêche télégraphique de Montceau, un spectacle navrant.

— Le *Courrier de Saône-et-Loire* retrace de la catastrophe de Blanzay un tableau terrifiant :

« Nous nous sommes trouvés dans des incendies, nous avons vu d'épouvantables inondations, mais jamais spectacle plus navrant que celui dont nous avons à vous entretenir ne s'est offert à nos yeux.

» Des cercueils ébauchés à la hâte se dirigent en file sur l'hospice.

» Là des cadavres sont alignés... Les uns sont noircis comme s'ils eussent été frappés de la foudre, d'autres ont la face d'un rouge écarlate et conservent encore la couleur de la flamme qui les a rongés.

» Et puis, l'hospice n'étant pas assez vaste pour contenir tant de douleurs, une école voisine lui sert de succursale.

» Les malheureux qui gisent là sont affreux, leur corps est une boursofflure, leurs mains disparaissent dans le coton qui maintient les

lambeaux de chair brûlée, leur visage est calciné, mais ils vivent....

» Ce spectacle est affreux, mais ce n'est rien encore.

» Toutes ces familles éplorées, cherchant à reconnaître, au milieu des cadavres défigurés, un père, un fils, un frère ; ces cris de douleur, ces cris de désespoir, cela est inénarrable.

» Les travaux de sauvetage se poursuivent sous la direction de l'ingénieur de l'Etat et sous celle de l'ingénieur de la Compagnie.

» L'enquête à laquelle se livrent les magistrats déterminera peut-être la cause de ce funeste accident. Y a-t-il eu imprudence ? Ce qu'on présume, c'est qu'une ouverture ayant été involontairement pratiquée par un coup de pique dans la cloison qui séparait le chantier d'autres chantiers condamnés depuis longtemps, le grisou qui s'y était accumulé aurait fait irruption et causé le malheur que nous avons à déplorer.

» Cinquante-sept cadavres ! Est-ce tout ? Non, on suppose qu'il en reste encore trente-quatre dans les galeries bouchées par les éboulements.

» D'autres informations réduisent à vingt-cinq, au maximum, le nombre des ouvriers ou plus probablement, hélas ! des cadavres calcinés encore ensevelis dans les galeries.

» Depuis la catastrophe de Lalle (Gard), où plus de deux cents mineurs périrent submergés par une inondation, c'est le plus effroyable accident qui ait frappé la population de nos houillères. »

— AVIS. — Les *Pastilles de Potard*, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes ; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluches ; dans les toux opiniâtres et irritations de la gorge ou de la poitrine ; à Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens ; à Angers, pharmacie Ménière.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

PROJET DE CANAL DE LA LOIRE A PARIS.

ENQUÊTE.

Nous, préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Vu l'avant-projet d'un canal de la Loire à Paris ;

Vu la dépêche de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en date du 25 novembre 1867 ;

Vu les ordonnances des 18 février 1854, 15 février 1855, et la loi du 5 mai 1841 (Titre I<sup>er</sup>) ;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. — Une enquête dont la durée est fixée à un mois est ouverte à partir du 15 de-

ment en ce moment la terre et le ciel. Par le génie de Mozart... voilà une admirable symphonie nocturne !...

Et sauf Frantz, qui restait pensif, on parut ne s'être réuni là que pour une simple question d'art.

Mais la comtesse ne tarda pas à reparaitre au seuil de l'église.

Sur une courtoise invitation de Marcellus, les trois Anglais entrèrent les premiers.

Puis, appuyant sa main amie sur l'épaule de Frantz :

— Allons ! dit le vieillard.

Le jeune homme sembla se réveiller d'un rêve ; il leva ses grands yeux noirs vers le ciel, comme pour lui adresser une muette prière, et suivit Marcellus.

Déjà le prêtre était à l'autel ; déjà sur la première marche Eva s'était agenouillée.

Frantz vint prendre place à son côté ; la cérémonie commença.

Quelques évangéliques et touchantes paroles le terminèrent.

Et l'on passa à la sacristie pour la signature de l'acte.

En Autriche, le mariage civil n'existant pas, le mariage religieux est tout.

le bonheur !...

Suivis de la comtesse et de Marcellus, ils sortirent tous deux de l'église.

Devant le porche attendaient les trois Anglais, tenant en bride leurs chevaux.

Successivement ils vinrent serrer la main de Frantz ; successivement ils s'inclinèrent devant Eva. Puis, sans qu'un seul mot eût été prononcé par aucun d'eux, ils s'élancèrent gravement en selle et disparurent au galop.

On reprit à pied le chemin du château.

Marcellus et la comtesse, s'attardant à dessein, laissèrent les deux jeunes époux prendre une certaine avance.

Eva, marchant comme en rêve, tout d'abord osait à peine effleurer son cavalier.

— Appuyez-vous sur mon bras avec confiance, — lui dit Frantz, — il ne vous faillira jamais !

Et par quelques autres bonnes paroles, que dictait une généreuse réserve, il cherchait à rassurer la pauvre enfant.

Elle répondait à peine, et bientôt, presque aussi troublé qu'elle-même, Frantz se tut.

Mais la même pensée s'agitait vaguement dans leurs esprits, dans leurs cœurs. Ils songeaient tous

les deux à l'étrangeté de leur position respective, aux délicatesses sans nombre du présent, à l'incertitude de l'avenir. Elle se disait : « Pourquoi donc a-t-elle agi ainsi ?... quel mobile le guide ?... quelle sera sa conduite demain, ce soir ?... » Il se disait peut-être en la voyant à son bras, si charmante et si digne d'être à lui : « Ah ! pourquoi ne nous sommes-nous pas rencontrés plus tôt !... »

Et la nuit, cette douce et claire nuit de mai, redoublait autour d'eux ses enchantements et ses harmonies. Le calme grandiose de ce magique paysage, la pénétrante irradiation de la lune, le souffle enbaumé du vent, le murmure des eaux invisibles, les blanches vapeurs errant çà et là, les mille bruits de la terre en amour, tout semblait prendre une vie et leur dire : « Vous êtes jeunes, vous êtes beaux, vous êtes bons... vous étiez faits pour vous aimer... vous étiez faits pour être heureux ! »

(La suite au prochain numéro)

cembre courant, sur l'avant-projet d'établissement d'un canal destiné à dériver une partie des eaux de la Loire, pour les conduire à Paris et les distribuer sur le parcours de ce canal.

Art. 2. — Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces de cet avant-projet resteront déposées à la préfecture (division des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de une heure à trois heures de l'après-midi.

Art. 3. — Des doubles registres seront en outre ouverts tant au chef-lieu du département, qu'aux chefs-lieux d'arrondissement, pour recevoir les observations des habitants sur l'utilité et la convenance des travaux projetés, ainsi que sur les différents tracés indiqués aux plans sus-visés.

Art. 4. — Les chambres de commerce et les chambres consultatives des arts et manufactures des villes intéressées sont également appelées à exprimer leur opinion sur ces travaux.

Art. 5. — Le 1<sup>er</sup> février 1868, une commission se réunira à la préfecture, pour examiner les déclarations consignées aux registres d'enquête, entendre les ingénieurs des ponts-et-chaussées et les autres personnes qu'elle jugera utile de consulter, pour ensuite donner son avis motivé tant sur la préférence à donner à l'une des directions indiquées à l'avant-projet, que sur les diverses questions qui auront été posées par l'administration.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Berger-Lointier, membre du Conseil général, président ; Parage Farran, conseiller général ; Courtilier, conseiller général ; Bouillier Saint-André, conseiller général ; Rousier, conseiller général ; Lemotheux, conseiller général ; Blavier, ingénieur des mines ; Achille Joubert, manufacturier ; Lainé-Laroche, manufacturier ; Max Richard, manufacturier ; Paul François, manufacturier ; Bougère, banquier ; Mestayer, notaire. Angers, le 10 décembre 1867.

Le préfet : E. PORIQUET.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu s'est déclaré au puits des Malécots, des mi-

nes de Layon-et-Loire, commune de Chaudefonds.

Lundi matin, le nommé Bouteillé, âgé de 65 ans, descendant par les échelles, fut asphyxié au niveau de 60 mètres. Plusieurs autres ouvriers descendirent quelque temps après, mais ne purent arriver jusqu'à Bouteillé et ne durent leur salut qu'à une promptre retraite.

M. le directeur des mines, ayant fait immédiatement exécuter des travaux de sauvetage, put faire arriver son maître mineur Jean Bonnet, demeurant à Chalonnès, jusqu'à la victime qui fut remontée au jour. M. le docteur de la mine qui était présent, déclara que l'asphyxie avait déterminé la mort de Bouteillé.

Les orifices du puits ont été hermétiquement fermés afin d'étouffer le feu. M. l'ingénieur des mines ayant été immédiatement informé, s'est rendu aussitôt sur les lieux.

Ce puits et tous les travaux qui en dépendent devront être abandonnés probablement pour longtemps.

On ignore les causes de cet incendie.

La commission qui s'est réunie pour l'examen des opinions émises aux enquêtes sur l'utilité d'un chemin de fer de Poitiers à Bressuire, a proclamé à l'unanimité l'utilité de cette nouvelle voie de communication rapide qui, avec un petit embranchement de Cholet à Clisson, complètera la ligne de Limoges à Nantes par Poitiers.

Des poursuites pour fausses nouvelles étaient intentées au *Phare de la Loire*, à raison d'une lettre publiée dans ce journal, le 22 novembre dernier, concernant l'affaire du cimetière Montmartre. Ces poursuites viennent d'aboutir à une ordonnance de non lieu.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La police ayant été avertie qu'une bande de malfaiteurs couchaient depuis un certain temps sous un hangard situé au lieu appelé La Madeleine, commune de Saint-Pierre-des-Corps, et en avaient fait leur gîte habituel, une ronde de police a été organisée, et dans la nuit de samedi à dimanche, elle a opéré l'arrestation de quinze individus, vagabonds et gens sans aveu, qui ont été mis à la disposition de M. le procureur impérial. »

## VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur a l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de déclarer leurs chiens à la Mairie, bureau des contributions, avant le 15 janvier prochain.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 6 octobre 1867.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

La discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée et à la garde nationale mobile, a commencé jeudi au Corps-Législatif. MM. Jules Simon, le baron Jérôme David et Lalour du Moulin ont été successivement entendus. La discussion de ce projet a continué dans la séance d'hier.

Le Sénat a commencé la discussion des conclusions du rapport de M. le vicomte de La Guéronnière sur une pétition relative à l'abolition de la peine de mort. M. de Goulhot de Saint-Germain a prononcé un savant et lumineux discours qui a tenu toute la séance.

La discussion continue au Parlement italien. M. Rattazzi a développé un système de défense de ses actes politiques, qui consiste à multiplier les démentis et les récriminations. Ce long plaidoyer ne se recommande ni par la hauteur des vues, ni par la sincérité des allégations.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

On lit dans la *Gazette des Etrangers* :

### LES LIQUEURS.

« ... Dans un temps où le luxe de la table reprend de tous côtés faveur, je n'hésite pas à reconnaître et à recommander la Liqueur *Bénédictine de l'Abbaye de Fécamp*, comme la reine des liqueurs adoptée aujourd'hui sur toutes les tables, au restaurant comme

» au dîner de famille, dans nos plus grands » hôtels comme dans les salons princiers.

» H. DE PÈNE. »

## CARTES DE VISITES.

Prière de s'adresser le plus tôt possible à l'imprimerie P. Godet, place du Marché-Noir, au premier, pour ne pas éprouver de retard.

### BULLETIN FINANCIER.

Les cours ne s'élèvent plus ; ils sont tout au plus maintenus par l'effet de l'abstention recommandée aux spéculateurs par le plus grand nombre des agents de change.

Il est à désirer qu'il ne survienne aucune cause de panique dans la situation faite au marché par le travail dont il est l'objet depuis quelque temps.

L'affiche d'hier ne portait plus que 250,000 fr. de rente 3 p. 100. Cette grande démonstration n'a pas produit tout l'effet qu'en attendaient ses auteurs.

Le 3 p. 100 reste à 69,62 1/2, après avoir fait 69,75 ; le 5 p. 100 italien, à 43,80.

Le Comptoir d'escompte n'a qu'un cours, 643 ; le Crédit mobilier, 468,75 à 470 ; l'immobilière, 80 ; les Obligations Mexicaines, 116 à 120 fr.

Nos lignes de chemins de fer n'ont pas varié depuis huit jours et se maintiennent aux plus hauts cours qu'elles aient atteints depuis quelque temps.

Parmi les chemins étrangers, les Autrichiens sont bien tenus ; de 506, ils se sont élevés à 511.

Les bons Lombards, dont aucune valeur n'a une époque de remboursement aussi rapprochée, ont été recherchés. Les recettes de ce réseau sont en progrès ; les actions ont gagné 12,50 à 360.

Les Obligations des Compagnies de gaz sont toujours demandées par les capitaux, qui, avec une sécurité complète, veulent jouir d'un revenu plus élevé. Leur taux de capitalisation permet encore des arbitrages qui ne seront plus possibles dans quelque temps. — L. Gerard.

### BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 85.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 c. — Fermé à 99 10

### BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 10

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 10

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> POULET, avoué-licencié, demeurant à Saumur, Grande-Rue, n° 10.

D'un exploit du ministère de Mangonseau, huissier à Doué, en date du treize décembre mil huit cent soixante-sept, il appert : que la dame Anne Meunier, épouse de Jean Derouetteau, cordier, demeurant à Douces, près Doué-la-Fontaine, a formé contre ledit sieur son mari une demande en séparation de biens, et que M<sup>e</sup> Poulet, avoué-licencié près le tribunal civil de première instance de Saumur, a été constitué par ladite dame pour occuper sur sa requête.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué-licencié, à Saumur. (646) Signé : POULET.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° La propriété

### DE TERREFORT,

Commune de Bagneux, en totalité ou par lots, au gré des acquéreurs. Maisons de maître et de fermier, cours, jardins, pièce d'eau, vigne et terre labourable : le tout clos de murs, d'une contenance de 6 hectares 50 ares ;

2° Et une belle

### MAISON BOURGEOISE,

Avec jardin, écurie et remise, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

S'adresser, pour visiter les lieux et pour traiter, à M. ROBIN, au Pont-Fouchard. (607)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° MAISON BOURGEOISE, remise, écurie, jardin et pièce d'eau ; —

Terrains propres à bâtir, près la gare ; — Deux jardins, route de Rouen et Levée-Neuve, à Saumur ;

2° MAISON, rue de la Basse-Ile, avec belles caves, vaste magasin et un jardin ; — Maison, rue du Roi-René, avec grande cour ; — Maison, rue Royale, cour et servitudes ; — Maison, rue des Capucins, cour et grand magasin ;

3° MAISON BOURGEOISE, en très-bon état, place du Roi-René, remise, écurie, cour et beau jardin ;

4° MAISON, rues de Fenet et du Belley, belle cave ; — Maison, place Saint-Pierre, propre au commerce ; — Maison Malbois, rue de l'Ancienne-Messagerie ; — Maison Dehon, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve ; — Autre maison, rue du Portail-Louis, avec beau magasin sur la rue ;

5° TROIS PETITES MAISONS, rue Duncan ; — Trois caves, rue de l'Hôtel-Dieu ;

6° MAISONS BOURGEOISES, rue du Petit-Mail, avec remise, écurie et jardin ; — rue de Bordeaux, avec grand jardin ;

7° TERRAINS PROPRES A BÂTIR, au Champ-de-Foire, rue Verte et rue de la Maremaillet. (595)

### A VENDRE

Un petit coupé presque neuf.

S'adresser à M. PERREAU, rue du Temple, 24. (623)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Commune de Bagneux,

1° Quatre hectares 78 ares de pré, prairie de la Roche.

2° UN CLOS DE VIGNE, chemin de Montagnan, de 2 hectares 37 ares.

3° UN MORCEAU DE TERRE, à la Pierre-Fiche, de 24 ares 75 centiares ;

4° JARDIN, chemin bas de Bagneux, avec pavillon ;

5° PETITE CAMPAGNE, à la butte de Bournan, maison et 27 ares 50 centiares de jardin et vigne ;

6° Autre PETITE CAMPAGNE, au Vau-Langlais, de 16 ares 50 centiares ;

7° MAISON, au Pont-Fouchard, ancienne route de Doué. (593)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° DEUX FERMES, communes de Blou et de Vivy, l'une de 51 hectares, qu'on pourrait diviser en deux, et l'autre de 21 hectares 67 ares ;

2° Quatre hectares 50 ares de terre labourable, commune de Saint-Martin-de-la-Place ; (592)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A LOUER

DE SUITE,

BELLE MAISON, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Rocher aîné, à Saumur, place du Roi-René ; remise, écurie et beau jardin. (598)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

1° Deux hectares 32 ares de vigne avec maison, cave et pressoir : le tout formant un enclos, au lieu de la Touche, près Distré ;

2° Six hectares 50 ares de vigne en divers morceaux, commune du Coudray ;

3° JOLIE PETITE CAMPAGNE, maison, jardin, terre et vigne de 55 ares, sur les Châteaux, rue des Moulins ;

4° JARDIN ET PAVILLON, route de Dampierre ;

5° MORCEAU DE TERRE, de 59 ares, à Bellevue, commune de Saint-Lambert ;

6° Un hectare 22 ares de bois-tail- lis, dit le Bas-Bois, commune des Tuffeaux ;

7° PETITE PROPRIÉTÉ à Sainte-Radégonde, commune des Tuffeaux, maison, cave, pressoir et 1 hectare 28 ares de vigne. (594)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UN CLOS DE VIGNE de bonne qualité, situé à 8 kilomètres de Saumur, sur le bord d'une grande route, contenant environ 4 hectares 50 ares. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (613)

### A VENDRE

UNE BONNE FERME, dans les environs de Saumur. Produit net d'impôts 3 p. 0/0. Bail authentique. S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

### UNE MAISON,

Située port du Marronnier, occupée autrefois par M. le commandant Dessort.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. LAMBERT-LESAGE, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (637)

### A VENDRE

### POMMES DE TERRE

ET

### Vingt couples de faisans communs.

S'adresser au château de Salvert, commune de Neuillé, près Saumur. (534)

UN JEUNE HOMME de 25 ans, marié récemment et sorti du service, demande une place comme **jardinier, cocher ou garde**, et un **emploi pour sa femme**. S'adresser au bureau du journal.

### Guérison radicale des Hernies

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'ins-truction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. SIGNAL-SIMON, bandagiste-her-niaire aux Herbiers (Vendée), genre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (13)

# ÉTRENNES DE 1868

## A LA VILLE DE PARIS

Maison de Gros et Détail,  
Rue Beaudrière, 65,  
**ANGERS.**

Place Saint-Pierre,  
**MAISON CONNUE POUR VENDRE LE MEILLEUR MARCHÉ  
DE SAUMUR.**

Maison d'Achats,  
Rue d'Aboukir,  
**PARIS.**

Nous avons supposé que, pour l'année qui s'écoule, les étrennes utiles seraient préférées aux futilités; aussi, grâce à de grands sacrifices sur les marchandises en magasin et à quelques achats très-avantageux, nous pouvons mettre en vente, à partir du 20 décembre courant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, divers articles dans les conditions suivantes :

### ROBES.

8 mètres Tartanelle tramée tout laine, bonne qualité, pour.	5 f. 60
8 — Nouveauté chinée, pour.	5 60
6 — Mérinos tout laine, grande largeur, pour.	8 70
7 — Indienne, bonne qualité, très-bon teint, pour.	3 60

### CONFECTIONS POUR DAMES.

Caracos drap imprimé.	2 45
— — nouveauté.	4 75
Confections nouveauté.	7, 8, 10, 15 et 20 »
— drap pour enfants, jusqu'à 5 ans, depuis.	» 50
— nouveauté drap-velours.	3, 4, 5, 6 »

### FOULARDS SOIE.

Foulards broches.	» 95
— grande taille.	2 45
50 dessins riches pour cache-nez.	» 75
Cache-Nez laine fantaisie.	» 75
Bandes cachemire pour jupons.	4 95
Ceintures soie perlée.	» 95
Frileuses toutes nuances.	4 »
Châtelaines tricot nouveauté.	» 70
Bas laine fantaisie enfants, la paire.	» 80
— blancs femmes.	4 50
Chaussettes laine hommes.	» 95
Crinolines blanches et couleurs.	

### FOURRURES.

Colts fausse-martre.	4 f. 45
Colliers astrakan noir.	4 95
Manchons pour femmes, fausse-martre.	5 »
— astrakan et vison d'Amérique, depuis.	12 »

### DRAPERIES.

Cuir-Laine, depuis.	5 »
Peluche pour confections de dames.	4 50

### ARTICLES DE MÉNAGE.

Mouchoirs poche, de Cholet, tout fil, la douzaine.	5 »
500 douzaines Mouchoirs batiste, vignettes couleurs, haute nouveauté de la saison, la douzaine.	9 »
18 mètres Toile fil, pour 6 chemises.	17 »
17 — Madapolam, bonne qualité, pour.	9 »
12 Torchons, bonne toile.	4 50

Gilets de chasse fantaisie.	3 »
Jupons laine tricotés, fantaisie, haute nouveauté.	8 »
Gants castor hommes.	» 75
Porte-Monnaie.	» 65
Manteaux tricot pour enfants.	3 75

### CONFECTIONS POUR HOMMES.

Pantalons pour hommes et enfants.	5 fr. »
Paletots de maison.	9 30
Mac-Fer-Lane.	22 »
Pardessus ratinés.	30 »
Cabans, depuis.	5 75

*Quelqu'incroyables que soient les prix affichés ci-dessus, tous les articles que nous annonçons existent réellement en magasin et seront en vente pendant l'époque indiquée.*